

Tarifs

Tarif 1 : Personnels de l'Éducation nationale rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants, candidats individuels.
Tarif 2 : Personnels hors Éducation nationale dont la formation est financée par l'employeur (entreprises, associations, collectivités).



Développer l'éducation inclusive (EI)

Accessibilité pédagogique

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
El-ap1	L'élaboration de la construction du nombre chez les élèves à Besoins éducatifs particuliers (BEP)	Avril et juin 2019 <i>Elearning</i>	Tarif 1 : 200 € Tarif 2 : 400 €
El-ap2	Enseigner les mathématiques à des élèves avec des Troubles du spectre autistique (TSA)	Avril et juin 2019 <i>Elearning</i>	Tarif 1 : 200 € Tarif 2 : 400 €
El-ap3	L'utilisation de pictogrammes dans une démarche pédagogique en sciences pour des élèves avec déficience intellectuelle ou troubles du spectre autistique	16 janvier 2019 + 1 jours à distance	Tarif 1 : 210 € (repas inclus) Tarif 2 : 410 € (repas inclus)
El-ap4	La question de l'apprentissage adapté aux besoins des jeunes polyhandicapés. En partenariat avec le CESAP	5 au 7 décembre 2018	Nous contacter
El-ap5	Approches sensorielles et motrices de l'apprentissage des enfants avec troubles du spectre autistique	17 et 18 janvier 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-ap6	Le Plan d'accompagnement personnalisé : un outil pédagogique pour la scolarisation des collégiens avec TSLA	5 février 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
El-ap7	La participation des élèves à BEP aux Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)	Nous contacter	Nous contacter
El-ap8	Évaluation psychologique des enfants/adolescents en situation de handicap : troubles mentaux, troubles psychiques, troubles cognitifs	15 et 16 avril 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-ap9	Rédiger un compte rendu d'évaluation psychologique des enfants/adolescents en situation de handicap pour la MDPH	23 et 24 mai 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-ap10	Concevoir des activités sportives inclusives	20 et 21 mars 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-ap11	Enseigner la compréhension	16 avril 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
El-ap12	Apprentissage de la lecture pour les élèves présentant des Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	27, 28 et 29 mai 2019	Tarif 1 : 330 € (repas inclus) Tarif 2 : 630 € (repas inclus)
El-ap13	Handicap rare : enseigner à des enfants sourds avec troubles associés et les accompagner dans leur parcours	3 au 7 juin 2019	Tarif 1 : 440 € (repas inclus) Tarif 2 : 840 € (repas inclus)

Outils numériques et scolarité

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
El-on1	Sélection et utilisation de logiciels et d'applications tablettes pour des élèves avec troubles du spectre autistique	10 et 11 janvier 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-on2	Les outils numériques au service des apprentissages pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	28 et 29 mars 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-on3	Les fonctions du traitement de texte pour la production de documents pédagogiques adaptés à destination des élèves déficients visuels	12 février 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 220 € (repas inclus)





Connaître et accompagner (CA)

Accès à la culture

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
CA-acc1	Albums de jeunesse et handicap : littérature « avec » et littérature « pour » les jeunes en situation de handicap	5 juin 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)

Amélioration des pratiques professionnelles

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
CA-prat1	Lire et écrire en braille intégral	22 au 24 mai 2019	Tarif 1 : 430 € (repas inclus) Tarif 2 : 830 € (repas inclus)
CA-prat2	Initiation et perfectionnement dans certaines spécificités du braille	18 au 20 février 2019	Tarif 1 : 330 € (repas inclus) Tarif 2 : 630 € (repas inclus)
CA-prat4	Personne ressource ASH Rôles et missions dans la construction d'un collège inclusif	18 janvier 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-prat5	Analyse de pratiques professionnelles réflexives	12 heures sur l'année. Nous contacter.	Nous contacter
CA-prat6 EI-ap9	Rédiger un compte rendu d'évaluation psychologique des enfants/adolescents en situation de handicap pour la MDPH	23 et 24 mai 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-prat7	Mettre en place un partenariat avec un AESH	17 avril 2019 de 9h00 à 12h00	Tarif 1 : 50 € Tarif 2 : 100 €

Connaissance des publics

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
CA-publ1	Dysphasie, mieux connaître pour mieux agir Trouble spécifique du langage oral, durable et persistant	7 février 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-publ2	Dyslexie, mieux connaître pour mieux agir Trouble spécifique du langage écrit, trouble du langage écrit durable et persistant	4 février 2019 11 avril 2019 7 mai 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-publ3	Dyspraxie, mieux connaître pour mieux agir Trouble spécifique de la coordination motrice	18 décembre 2018	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-publ4	Troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent : de l'identification à la scolarisation	17 et 18 décembre 2018 11 et 12 juin 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ5	Les élèves intellectuellement précoces : évaluation, compréhension, scolarisation et accompagnement	5 et 6 novembre 2018	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ6 EI-ap8	Évaluation psychologique des enfants/adolescents en situation de handicap : troubles mentaux, troubles psychiques, troubles cognitifs	15 et 16 avril 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ7	Déficience intellectuelle : origines, évaluation, compréhension, scolarisation et accompagnement	26 et 27 novembre 2018	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ8	Sensibilisation aux troubles du spectre autistique	23, 24 et 25 janvier 2019 15, 16 et 17 mai 2019	Tarif 1 : 330 € (repas inclus) Tarif 2 : 630 € (repas inclus)
CA-publ9	Stratégies et modes de communication (enfant) : communiquer avec un enfant en situation de handicap ou à besoin particulier	2 jours	Nous contacter
CA-publ10	Stratégies et modes de communication auprès de publics adultes à besoin particulier	2 jours	Nous contacter





Faciliter et accompagner l'insertion professionnelle (FA)

Transition : de la formation à l'emploi

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
FA-empl1	Les enjeux et les conditions de la réussite d'une formation professionnelle inclusive	Deux jours	Nous contacter
FA-empl2	Évaluer les compétences des élèves pour la réussite de leur projet professionnel	Deux jours	Nous contacter
FA-empl3	Formation des référents professionnels pour l'accompagnement de jeunes en situation de handicap	17 et 18 janvier 2019 7 et 8 février 2019	Tarif : 600 €

Recrutement et management

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
FA-recrut1	Comment manager des collaborateurs en situation de handicap ?	Deux jours	Nous contacter
FA-recrut2	La démarche de recrutement d'une personne en situation de handicap	Deux jours	Nous contacter



Contribuer à l'accessibilité numérique (AN)

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
AN1	La production des dessins en relief assistés par ordinateur	17 juin au 21 juin 2019	Tarif 1 : 550 € (repas inclus) Tarif 2 : 1050 € (repas inclus)
AN2	La création de documents Word accessibles	11 et 12 juin 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
AN3	Initiation à l'accessibilité des sites web	4 et 5 février 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
AN4	La production de ressources numériques adaptées pour des élèves déficients visuels	13 et 14 février 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)



Les journées d'études (JO)

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
J02	Déficience visuelle et éducation inclusive : quoi de neuf ?	Vendredi 8 février 2019	30 € (repas inclus)
J03	Ressources numériques adaptées : matériels et logiciels pour la scolarisation des élèves handicapés	Mercredi 20 mars 2019 Une demi-journée	Gratuit
J04	L'école inclusive, mode d'emploi	Mai 2019	30 € (repas inclus)
J05	Autisme et outils numériques	Mercredi 15 mai 2019	Gratuit
J06	Handi'Sciences. 9 ^e édition	Vendredi 24 mai 2019	30 € (repas inclus)



INFORMATIONS PRATIQUES

Conditions générales de vente

Article 1 : Missions de l'institut

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (ci-après : INSHEA) assure, outre des missions de recherche et de création de ressources pédagogiques, une mission de formation initiale et continue. Compte tenu de ses capacités d'accueil sur son site de Suresnes, l'INSHEA peut être amené à proposer des formations sur d'autres sites.

Article 2 : Calendrier des formations

L'ensemble des formations de l'INSHEA est disponible sur son site internet à la rubrique « formation ». Il est possible de consulter et de télécharger le plan de formation continue : <http://www.inshea.fr>
Ce plan de formation est susceptible d'être modifié en cours d'année.

Article 3 : Hébergement et restauration

L'hébergement est proposé dans la limite des chambres disponibles. Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil d'administration.
Les repas et les nuitées sont toujours facturés au stagiaire. Il lui appartient de se faire éventuellement rembourser par son employeur ou autorité de tutelle.
(Pour plus d'information : nous consulter)

Article 4 : Participation aux formations

La participation aux formations implique que les personnes inscrites possèdent les connaissances pré-requises ou y répondent par leurs compétences.
Seule la participation à l'intégralité d'une formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de stage.
La présence d'un stagiaire est attestée par sa signature dans chacune des colonnes correspondant à chaque demi-journée de la feuille d'émargement.
L'attestation de stage est remise à l'issue du stage directement au stagiaire.

Article 5 : Documents contractuels

Les inscriptions constituent des commandes fermes et définitives sous réserve des cas d'annulation prévus aux articles 13 et 14 ci-après.
Si la demande de formation est formulée sous couvert du chef d'établissement, ce dernier transmet la demande au service formation du rectorat ou de l'inspection académique, qui valide ou non la demande et procède à l'inscription en retournant la fiche d'inscription à l'INSHEA.
Pour les demandeurs individuels, il convient d'adresser la fiche d'inscription au service de la formation de l'INSHEA, accompagnée du règlement.
Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le demandeur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document du demandeur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 6 : Modification des conditions de formation

L'INSHEA se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'il jugerait utile à ses programmes, prestations et plannings de cours, en vue de les adapter aux participants. Il se réserve le droit de modifier si nécessaire les intervenants programmés et d'annuler les formations prévues, dans les conditions de l'article 13.

Article 7 : Conditions de responsabilité

Dans tous les cas la responsabilité de l'INSHEA vis-à-vis du demandeur ne saurait excéder le total des sommes payées par celui-ci à l'INSHEA au titre des présentes.

Article 8 : Assurance responsabilité civile

Le demandeur s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'INSHEA.

Il garantit l'INSHEA contre tout recours exercé par des tiers à son encontre pour leurs agissements préjudiciables ou ceux de ses préposés.

Article 9 : Conditions financières

Les prix figurent sur le programme de chaque stage, ils ne sont pas assujettis à la TVA. Ces prix sont forfaitaires et incluent les documents remis au stagiaire. Ils s'entendent hors frais de transport, de restauration et d'hébergement.

- Tarif 1 : Personnels de l'EN rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants, candidats individuels.
- Tarif 2 : Personnels hors Éducation nationale dont la formation est financée par l'employeur (entreprises, associations, collectivités).

Ils sont fixés chaque année par le Conseil d'administration.

Article 10 : Modalités de règlement

Pour les demandeurs individuels le règlement du prix du stage, dans sa totalité, doit accompagner le retour de la fiche d'inscription.

Pour les stagiaires inscrits par l'intermédiaire d'un organisme tiers, une convention et son annexe financière fixent les conditions de règlement. En général, ce dernier est dû à réception de la facture.

Article 11 : Règlement par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Si le responsable de l'établissement demandeur de formation souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au demandeur et réglé avant le début du stage.

Si l'INSHEA n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au premier jour de la formation, l'intégralité du coût du stage sera facturée au demandeur.

Article 12 : Retard de paiement pénalités de retard

Tout retard de paiement pourra donner lieu de plein droit à majoration par l'application de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal. Le cas échéant, le demandeur sera tenu de rembourser également les frais de recouvrement contentieux.

Article 13 : Conditions d'annulation et de report

13-1 : Annulation par le demandeur

Toute annulation, doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, ou en cas d'absence du participant inscrit, le montant de la participation reste immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Toutefois, si l'INSHEA organise dans les 6 mois suivant une session de formation sur le même sujet, un report sera proposé dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session. L'INSHEA autorise le demandeur à substituer au stagiaire empêché, avant le début du stage, une autre personne ayant les mêmes besoins de formation.

13-2 : Annulation par l'INSHEA

L'INSHEA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation en cas d'un nombre d'inscrits insuffisant. Les stagiaires inscrits sont prévenus au moins une semaine avant le début de la formation (sauf cas de force majeure). L'annulation ou le report doivent être clairement notifiés aux personnes inscrites.

En cas de report, la personne pourra maintenir son inscription ou se faire rembourser.

Article 14 : Garantie de participation apportée par l'INSHEA

La planification des stages est organisée pour permettre une ouverture intégrale des actions de formation prévues. Néanmoins pour des raisons de composition et d'équilibre pédagogique du groupe de stagiaires, l'INSHEA peut être amené à reporter une date d'ouverture ou à annuler une session dans les conditions de l'article 13-2 ci-dessus.

Article 15 : Règlement intérieur

Tout participant à une formation organisée par l'INSHEA est réputé avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur de l'INSHEA, disponible sur son site Internet.

Article 16 : Propriété intellectuelle

Sauf indication contraire, l'INSHEA est propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation distribués aux stagiaires. Aucun usage commercial de ces documents n'est autorisé sans l'accord explicite de l'INSHEA.

Article 17 : Informatique et libertés

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés, le demandeur est informé que les données personnelles recueillies lors de son inscription à une formation sont intégrées à un fichier électronique. L'INSHEA s'engage à conserver ces données pour les seuls besoins de la formation et à des fins statistiques. Conformément aux articles 34 et suivants de la loi précitée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Pour exercer ce droit, le demandeur doit s'adresser au correspondant Cnil de l'INSHEA par courrier : 58-60, avenue des Landes 92 150 Suresnes.

Article 18 : Attribution de juridiction

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, quel que soit le siège ou la résidence du commanditaire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Article 19 : Élection de domicile

L'INSHEA élit domicile au 58/60, avenue des Landes – 92 150 Suresnes.